

DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Séance du 13 mars 2023 - Délibération n°23-003**

**Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2023 du CCAS**

Le treize mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqué le neuf mars précédent, s'est réuni à la salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Président.

PRÉSENTS : J.-J. GRANAT, L. HEBRARD, N. ANDREO, C. CERVERO, M. MESSINES, H. JONQUIERE, M.-F. ALLAMIGEON,

ABSENTS : J. MARTY, S. BONO, F. BARON, J. RAIMONDI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MESSINES

\* \* \*

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Président

Au terme de la présentation du rapport d'orientation budgétaire et des échanges qui en découlent, Monsieur le Président demande à l'assemblée de constater, par un vote, la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023, en précisant que ce vote ne constituait pas une approbation des orientations présentées et débattues, mais portait sur le seul constat du débat.

- 
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
  - Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
  - Vu** la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et notamment son article 11 rendant obligatoire un débat sur les orientations générales du budget dans les communes de 3.500 habitants et plus ;
  - Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107 qui complète les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat sur les orientations budgétaires ;

**Considérant** le rapport d'orientation budgétaire joint en annexe à la présente délibération ;  
**Considérant** le débat qui s'est tenu à l'issue de la présentation du rapport d'orientation budgétaire ;

Où l'exposé du rapporteur ;  
Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

**ARTICLE 1.** Le conseil d'administration constate la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023 en Conseil d'administration ce jour, 13 mars 2023, préalablement à l'adoption du budget primitif 2023.

Convocation : 09 mars 2023

Affichage ordre du jour : 09 mars 2023

Présents : 7

Suffrages exprimés : 7

Absents : 4

Publiée le :

**16 MARS 2023**

Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,  
Marie MESSINES

